

L'UFAPEC ET LA RENTREE SCOLAIRE

En ce début d'année scolaire, l'UFAPEC a présenté ses principales préoccupations.

Le décret « inscriptions »

C'est le troisième essai de gestion des inscriptions en première secondaire, et qu'en dire : tout d'abord, force est de reconnaître que plusieurs effets pervers des deux essais précédents ont été évités avec les nouvelles mesures et notamment avec les efforts notables du Cabinet de la Ministre de l'Enseignement et de l'Administration pour répondre à toutes les requêtes des parents. Cependant d'autres soucis ont pu être constatés dans la mise en œuvre et ils feront l'objet d'une évaluation tel que prévu dans le décret; c'est-à-dire par la Commission de pilotage, après rapport de la CIRI (Commission Inter-Réseau d'Inscriptions).

Pour l'UFAPEC, il convient de ne pas cibler toute l'action publique sur la gestion des inscriptions mais sur la qualité de l'enseignement au sein de chaque école et le respect des projets pédagogiques de chaque établissement. Tout ne doit pas être seulement misé sur les inscriptions, c'est la qualité générale de l'enseignement qui doit être stimulée. En particulier les formations données aux enseignants doivent précéder les réformes pour leur donner leur pleine amplitude.

Tout au long de l'évaluation du processus d'inscription, l'UFAPEC veillera à ce que les soucis rencontrés cette année - essentiellement en Région bruxelloise et dans le Brabant wallon – donnent lieu à une adaptation des dispositions réglementaires. La gestion du processus d'inscription étant une mesure parmi d'autres dans la lutte contre l'échec scolaire et la dualisation de l'enseignement, l'UFAPEC veillera également à ce que soient évalués les impacts des trois décrets inscriptions sur ces deux éléments.

Les partenariats entre écoles fondamentales et secondaires pour favoriser une meilleure transition

Dans le décret inscriptions, les écoles primaires et secondaires sont invitées à mener des actions de « partenariat pédagogique » visant à favoriser une meilleure transition et intégration des élèves du premier degré du secondaire et de lutter ainsi contre le décrochage scolaire. Dans son dernier mémorandum de 2009, l'UFAPEC a formulé un certain nombre de propositions concrètes ; le titulaire de classe devrait disposer d'un nombre d'heures suffisant pour être à l'écoute de ses élèves, de la vie de la classe et les encadrer, généraliser la journée d'accueil des premières secondaires un jour avant les autres afin qu'ils ne se sentent pas trop perdus dans la masse, instaurer le parrainage par des aînés afin de sécuriser les nouveaux, aménager des concertations plus régulières entre les enseignants des deux niveaux... Les Associations de Parents ont aussi un rôle à jouer en développant une réelle synergie entre AP du primaire et du secondaire pour organiser les activités d'accueil des élèves du premier degré ainsi que des activités communes aux deux écoles. Ainsi l'entrée en secondaire se jouera dans un climat de sécurité et de confiance propices à tout apprentissage.

Les transports scolaires : un parcours pénible pour beaucoup d'enfants

L'UFAPEC est particulièrement attentive aux difficultés rencontrées par les enfants lors de leur trajet domicile-école (longueur du trajet, inconfort et manque voire absence d'encadrement) et le problème s'avère encore plus aigu pour les enfants de l'enseignement spécialisé. Suite aux propositions formulées par les TEC et la SRWT en décembre 2009 pour améliorer la situation, l'UFAPEC regrette qu'il ne soit pas tenu compte des spécificités des enfants ni de la nature des lieux (trafic routier, présence ou non de trottoirs, éclairage, ...). L'UFAPEC prône la création d'une Commission parlementaire wallonne chargée de rédiger les arrêtés d'application du décret de 2004 et restera sur la brèche pour défendre les intérêts des usagers des transports scolaires afin que des conditions acceptables soient mises en place rapidement. Un trajet de 3 heures par jour fatigue des enfants qui ont besoin de leurs pleines capacités pour apprendre dans les meilleures conditions et ceci est d'autant plus vrai pour ceux dont le quotidien est déjà si lourd.

L'animation des associations de parents

Un premier décret « associations des parents » est entré en vigueur ce 1^{er} septembre 2009 pour favoriser la création d'associations des parents dans un grand nombre d'écoles. L'UFAPEC a participé activement à la création d'une septantaine d'entre elles en Communauté française.

L'UFAPEC a toujours été convaincue du fait qu'une association de parents peut créer les conditions d'un dialogue et d'une collaboration constructifs entre les parents et la communauté éducative. L'importance que les parents attachent à la scolarité de leurs enfants est une des conditions de réussite scolaire.

Comment aider les élèves en difficulté à restaurer leur confiance en eux et à mieux apprendre ?

Pour l'UFAPEC, la prévention de l'échec scolaire constitue une véritable priorité, elle a décidé cette année de prendre cette question à bras le corps par la rédaction d'analyses sur le thème, l'organisation de conférences, la sensibilisation de tous les acteurs de l'école... Le redoublement n'est pas la solution aux difficultés scolaires d'un enfant, toutes les études le démontrent et pourtant l'idée a encore la dent dure à l'école et en famille. Des alternatives existent, des projets novateurs comme le parrainage et le tutorat font leurs preuves pour contribuer à une école de la réussite pour tous. Le parrain et le tuteur posent un regard nouveau sur l'enfant en difficulté scolaire, le tuteur utilise les erreurs comme tremplin à l'apprentissage et prend le temps de voir où il a fait fausse route, le tuteur en expliquant la matière effectue un réapprentissage, ... L'expérience de tutorat se révèle particulièrement bénéfique pour les futurs enseignants qui apprennent à voir le jeune dans sa globalité et non plus uniquement au niveau cognitif, et ils confrontent aussi leurs stéréotypes d'un élève en difficulté avec la réalité du terrain.

Pour toute question/contact presse :

Pierre-Paul Boulanger, Président 0473/67.39.97
pierre-paul.boulanger@ufapec.be